

Masseur-Kinésithérapeute

Le Centre Hospitalier de Vierzon, membre du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher (18) est situé à 30 min de Bourges et 2h de Paris, et a une capacité de 490 lits.

Le Centre Hospitalier de Vierzon dispose de :

- 5 pôles de soins répartis sur deux sites :
 - o Pôle Médecine, de 76 lits et places
 - o Pôle CAFE (Chirurgie, Anesthésie, Femme, Enfant) de 62 lits et places
 - o Pôle Urgences, dont 4 lits d'UHTCD
 - o Pôle Médicotechnique
 - o Pôle SSR-EHPAD-USLD de 348 lits et places + un plateau technique de rééducation
- Une pharmacie à usage intérieur
- Un IFSI/IFAS – Institut de Formation en Soins Infirmiers/d'Aide-Soignant

Soucieux d'adapter son offre de soins aux besoins du territoire, l'établissement recherche des Masseurs/Masseuses Kinésithérapeute à temps plein en CDI ou possibilité de stagiairisation directe. Besoin immédiat.

Activités :

- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Études et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation
- Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Interventions et soins en kinésithérapie
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des soins
- Veille professionnelle et développement professionnel continu

Savoir Faire :

- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention kinésithérapique
- Elaborer un diagnostic en kinésithérapie
- Gérer une structure et ses ressources
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Mettre en œuvre les activités de rééducation, de réadaptation et de réinsertion dans le domaine de la kinésithérapie
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

Diplôme : Diplôme d'État de masseur kinésithérapeute

Expérience : Débutant

Les étudiants en formation de masseurs kinésithérapeutes peuvent bénéficier d'un pré recrutement, compensé par une obligation de service à l'issue du diplôme

L'Allocation mensuelle sera de 70% du salaire brut d'ASH en année 1, 80 % en seconde année ; 90 % en troisième année, 100% la quatrième année avec prise en charge des frais de formation

L'obligation de servir au CH VIERZON sera de :

- 5 ans pour un étudiant pris en charge dès la première année,
- 4 ans si l'entrée dans le dispositif est la deuxième année,
- 3 ans en troisième année, et deux ans si l'entrée en pré recrutement est faite la dernière année

L'étudiant sera accueilli en stage et s'engage à effectuer ses stages dans l'établissement, sauf séquences spécifiques à définir avec la cadre de santé responsable du pôle.

Possibilité d'hébergement pendant les stages.

Diplôme : Diplôme d'État de masseur kinésithérapeute

Expérience : Débutant